

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt,
Le sept juillet à vingt heures quarante-cinq minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAIGNAC, Maire.

Présents : M. BOUTARIC Hervé - M. RAYNAL Patrick – Mme GRIALOU Christine - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSET Philippe - M. RICCI Hervé - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absent-Excusé : Néant

Date de convocation et d'affichage : 01.07.2020

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 juin 2020 :

Sans observation, le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

II VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Le document de travail a été envoyé par mail à chaque conseiller municipal

Le budget est voté par chapitre.

Certains points de détail sont vus et discutés, puis votés ainsi :

L'indemnité de gardiennage d'église est votée à 300 € contre 252 €.

La participation versée aux familles pour frais de funérailles précédemment versée en fonction des prestations effectuées par les pompes funèbres (caveau, pierre tombale, transport...) a été fixé par un forfait unique, lissé à 165 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 660 563.90 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 325 882.90 €

La section d'investissement s'équilibre à 527 110.66 €.

Le budget primitif communal est voté à l'unanimité.

III DOTATION d'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :

Le Maire indique qu'il est possible de demander une subvention pour les travaux de voirie locale. Il rappelle le devis accordé de l'entreprise Rouquette d'un montant de 27 334 €.

Il présente le plan de financement :

DETR 25 % = 6 833.50 €

Autofinancement = 20 500.50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le projet de travaux d'investissements sur la voirie communale tel que présenté ci-dessus. Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement du projet.

IV COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offre doit comporter en plus du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants ;

Le Conseil Municipal ayant procédé au vote des membres titulaires et suppléants, sont désignés pour constitution de la commission d'appel d'offre :

Titulaires : M. RICCI Hervé
M. RAYNAL Patrick
M. ROLS Lionel

Suppléants : M. KRAEUTLEIN Ludovic
M. MALASSET Philippe
Mme ROUQUETTE Magali

V) MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES :

Le Maire expose qu'actuellement Mme Grialou du service administratif, effectue des heures complémentaires pour pallier au besoin du service durant l'absence de Mme Bonneviale, en attendant de recruter une personne proposée (de préférence) par le Centre de Gestion.

Pour ce faire il est nécessaire de délibérer, le Maire donne lecture du texte selon décret n° 2002-60 du 14/01/2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à caractère général.

Le conseil municipal approuve la rémunération d'heures complémentaires (ou supplémentaires pour les agents à temps complet) pour les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B.

VI MOTION MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC POSTAL EN AVEYRON :

Le Maire donne lecture de la motion proposée par le syndicat de la poste qui expose la mise en place par la poste depuis le 11 mai, d'une distribution du courrier qui impacte la qualité et relève les conséquences pour les administrés.

Par cette motion, il est demandé le maintien d'un service public de qualité dans nos communes avec :

- l'ensemble du trafic courrier, colis, lettre recommandée... desservi 6 jours sur 7 ;
- les horaires des facteurs permettant le départ du courrier au quotidien, le samedi également ;
- le maintien des emplois et les embauches nécessaires pour assurer le service.

Est demandé l'organisation d'une table ronde, sous l'égide de la Préfecture, réunissant, élus, dirigeants postaux et représentants syndicaux des salariés.

Le Conseil Municipal vote la motion telle qu'elle lui a été présentée.

VII QUESTIONS DIVERSES :

Candidature pour remplacement : il est nécessaire de recruter un agent administratif pour remplacement de Lucie Bonneviale, étant donné que Mme Macaluso a terminé son contrat pour congé maternité.

2 candidatures proposées par le Centre de Gestion sont retenues. Le conseil municipal charge Mme Grialou de prendre contact.

Divers travaux d'aménagement à l'école : lors du dernier conseil d'école il a été listé les menus travaux d'aménagement à effectuer. La liste sera transmise à l'employé communal afin que tout soit fait avant la rentrée scolaire.

Chien dangereux à la Molle Basse : à nouveau, le chien de M. et Mme Maffre a donné lieu à dépôt de plainte en gendarmerie. M. le Maire prendra contact avec la gendarmerie pour faire évoluer cette situation.

Signalétique commerce et artisanat : vu l'obligation d'enlèvement des panneaux publicitaires sur la voie publique (ref courrier Préfecture du 23/10/2019) le restaurant Rols, a émis la demande d'une signalétique pour faciliter la localisation de leur restaurant auprès de leurs clients qui vont souvent jusqu'au bourg. Après discussion, il est envisagé de prévoir une signalétique pour l'ensemble du carrefour de l'étoile : commerce et artisanat. Des devis seront demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.